

Visiter un(e) détenu(e) incarcéré(e) dans un établissement du SCC pendant la pandémie de COVID-19



PRÉPARATIFS EN VUE DE VOTRE VISITE



- Vous devez réserver votre visite 48 heures à l'avance en communiquant avec l'établissement.

- Il vous sera demandé de procéder à une autoévaluation au moment de la réservation.



- Surveillez votre état de santé et sachez reconnaître les symptômes de la COVID-19.

- Si vous avez des symptômes, vous devriez reporter votre visite jusqu'à ce que vous n'ayez plus de symptômes.



- Vous devez être inscrit sur la liste des visiteurs autorisés du(de la) détenu(e) que vous souhaitez visiter.

- Le port du masque est fortement recommandé. Vous pouvez apporter le vôtre ou porter celui fourni.



- Il est interdit d'apporter de la nourriture, des boissons ou des effets personnels dans l'établissement. Des exceptions peuvent être accordées; veuillez communiquer avec l'établissement.

PENDANT VOTRE VISITE



- Tous les visiteurs doivent procéder à une autoévaluation des symptômes de la COVID-19 à leur arrivée.



- Les détenu(e)s et les visiteurs pourraient devoir maintenir une distance de deux mètres.

- La distanciation physique doit être pratiquée dans tout l'établissement.

APRÈS VOTRE VISITE



- Des lingettes désinfectantes se trouvent sur chaque table de visite.



- Les salles de visites devraient être nettoyées à l'aide de lingettes désinfectantes avant et après chaque visite.



- N'oubliez pas de vous laver ou désinfecter les mains.

Merci de faire votre part pour assurer un environnement sécuritaire et sain dans nos établissements

